



**Sainte-Barbe**  
ANIMÉE PAR L'AVENIR

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -**

---

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-02  
RELATIF À L'ENCADREMENT DES SÉANCES DU CONSEIL**

---

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QU'UN projet de règlement numéro 2026-02 relatif à l'encadrement des séances du conseil a été présenté et adopté lors de la séance ordinaire tenue le 5 janvier 2026.

QUE le règlement peut être résumé ainsi :

L'objet du règlement vise à établir des normes et à doter la municipalité d'un cadre interne favorisant le respect des institutions locales et la sérénité des débats, de tenir ses assemblées dans un climat empreint de dignité, de courtoisie et de décorum, afin de préserver la qualité des échanges et le bon déroulement des séances.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau ou sur le site web de la Municipalité de Sainte-Barbe.

**DONNÉ à Sainte-Barbe ce 6e jour de janvier 2026.**

**Chantal Girouard**  
**Directrice générale et greffière-trésorière**

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 6 janvier 2026 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6e jour de janvier 2026

**Chantal Girouard**  
**Directrice générale et greffière-trésorière**